



Lycée Professionnel Alphonse Pellé

5 rue Alphonse Pellé
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.48.01.22

TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (Bac Pro)

◆ MÉTIER

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien de la « construction bois » qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés. Au sein de l'entreprise, en atelier et sur chantier, son activité consiste à :

- ❖ Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois et des contraintes de l'entreprise.
- ❖ Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en œuvre de la charpente et de la construction bois
- ❖ Organiser, animer et gérer le suivi d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

◆ CONDITIONS D'ACCÈS

L'entrée en Seconde bac pro est accessible aux élèves sortant de troisième de collège, les titulaires d'un BEP ou CAP filière bois entrent directement en Première bac pro.

◆ FORMATION



Le bac professionnel se prépare à temps plein dans un lycée professionnel en 3 ans dès la classe de troisième. Le parcours qui conduit au diplôme débute par une seconde professionnelle, et se poursuit par une première puis une terminale professionnelle.

La seconde professionnelle permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Durant leur parcours, les lycéens passent un diplôme intermédiaire de niveau V en fin de 1^{ère} Bac Pro.

La formation technologique apprend les règles ordinaires des ouvrages, la connaissance des matériaux (caractéristiques, résistance...), des techniques usuelles, des éléments de confort (électricité, thermique, acoustique, étanchéité, isolation...), des systèmes de pose. Elle comprend également la gestion de chantier, les normes de sécurité, les contacts avec l'entreprise, les autres corps d'état, la clientèle.

La durée totale de formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Elle doit s'effectuer dans une entreprise de fabrication et de pose (atelier et chantier).

◆ EXAMEN

L'examen du Bac Pro est constitué de 7 épreuves obligatoires comportant une ou plusieurs sous-épreuves. Les épreuves peuvent être ponctuelles ou prendre la forme d'un contrôle en cours de formation.

Le Bac Pro TCB est un diplôme de niveau IV.

◆ POURSUITE D'ÉTUDES

Le Bac Professionnel permet d'entrer sur le marché du travail. Il autorise aussi la poursuite d'études supérieures. Certains bacheliers professionnels ayant un bon niveau peuvent préparer un BTS qui correspond à leur filière d'origine. Les bacheliers reçus avec une mention bien ou très bien sont admis de droit en BTS du même champ professionnel. Les titulaires d'un Bac Pro peuvent aussi se spécialiser dans une formation complémentaire : MC (mention complémentaire), FCIL (formation complémentaire d'initiative locale).